

LE FRANÇAIS INCLUSIF : ENTRE CONDAMNATION ET DYNAMISME

Mamadou KARAMOKO

Maître-Assistant

Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Grammaire et linguistique du français

karamadou2002@yahoo.fr

Code Orcid: <https://orcid.org/0009-0006-4184-4180>

Résumé

Le souci d'équilibrer la représentation sociale entre les genres masculin et féminin a donné naissance, en Occident, au combat d'une frange de la population qui voit dans la langue un facteur de discrimination. Leur prise de position en faveur de l'expression égalitaire de la binarité des genres s'est exprimée par un métalangage de contestation lexico-grammatical baptisé « français inclusif ». Cet usage linguistique, marqué par la féminisation des noms de métiers, de fonctions ou de titres ainsi que par la réévaluation des règles d'accord, rencontre la vive opposition de l'establishment politico-éducatif incarné par les garants du pouvoir en France et de l'Académie éponyme. Mais, en réalité, l'affrontement entre adeptes et adversaires du français inclusif est de longue date. L'analyse contrastive des structures morphosyntaxique et graphique des morphèmes révèle non seulement la polémique, mais aussi les interrogations sur l'avenir du français. Ainsi, la présente contribution vise à mettre en évidence, successivement, la controverse grammaticale et la problématique de l'évolution de la société dont elle codifie les usages linguistiques.

Mots clés : français inclusif, féminisation, point médian, règle de proximité, mutation sociolinguistique.

Abstract:

In Western countries, the will to balance social representation between the masculine and feminine genders has given rise to the combat of a segment of the population that sees language as a vehicle for discrimination. Their posture for equal expression of gender binarity has taken the form of a lexico-grammatical protest known as français inclusif. This linguistic usage, marked

by the feminization of job titles, functions, or ranks, as well as a re-evaluation of agreement rules, faces strong opposition from the political and educational establishment, embodied by the French Academy and power holders. Actually, the conflict between champions and opponents of the movement français inclusif is not recent. A contrastive analysis of morphosyntactic and graphical structures of morphemes reveals not only the controversy itself, but also questions about the future of the French language. Thus, this contribution aims to highlight both, the grammatical controversy and the societal evolution issues that it reflects in the codification of linguistic usage, feminisation, midpoint, proximity rule,

Key-words: inclusive French, midpoint, proximity rule, sociolinguistic mutation.

Introduction

L'espace médiatique en Occident, et particulièrement dans sa sphère francophone, est agité par des débats socio-politiques marqués par la problématique de la représentation de la femme, présentée aussi sous la terminologie « question du genre ». Celle-ci met aux prises deux camps, d'une part les conservateurs et d'autre part, les contestataires de l'ordre établi, autrement dit les féministes. L'opposition de ces derniers se fonde sur le postulat de la négation ou de la sous-représentation du genre féminin dans la société et les textes officiels. Leur revendication met en jeu des préoccupations bio-linguistiques qui marquent leur aspiration à plus de visibilité.

Dans cette perspective, s'emploie le métalangage d'écriture inclusive. Selon M. Alpheratz (2019, p. 53), elle « désigne à la fois des processus langagiers permettant l'inclusion de ce qui est perçu comme n'étant pas représenté, mais aussi une éthique, notamment élaborée par Judith BUTLER (2004), et ayant pour objectif la visibilité/ valorisation/prise en compte/ reconnaissance de catégories sociales minorisées par un discours

dominant qui les invisibilise. » La réflexion que suscite la polémique émerge à travers les interrogations ci-dessous :

Quels sont les points de grammaire qui opposent partisans et détracteurs du français inclusif ? Et comment fonctionnent-ils ?

Quelle issue ce combat réserve-t-il aux deux variétés de la langue française ? Autrement dit, l'usager du français normatif saura-t-il résister à la pression de l'écriture inclusive, sinon quelle perspective faut-il envisager pour les règles grammaticales qui codifient la question du genre dans les pratiques discursives ?

L'analyse grammaticale et ses implications sociologiques invite à une lecture à la fois synchronique et diachronique du français, à travers ses changements morphosyntaxique et graphique. Comme l'indique C. Marchello-Nizia (2001, p.33),

l'essentiel des recherches effectuées dans ce cadre concerne d'une part le processus d'apparition, de naissance, de nouvelles formes ou constructions dans les langues du monde, et d'autre part les régularités repérables dans ce processus (changement par étapes, affaiblissement du sens lexical développement des valeurs grammaticales des processus métaphoriques ou métonymiques, etc.

Dans cette perspective, la grammaire distributionnelle, s'inspirant de Léonard Bloomfield et de Zellig Harris, est d'un précieux recours en ce qu'elle permet de mettre en regard, dans le même paradigme, les traits distinctifs, sinon contrastifs des deux variétés du français. Cette approche théorique vise à décrire, à partir d'un corpus, par le jeu de substitution, les unités

linguistiques apparaissant dans le même environnement sur l'axe syntagmatique. Il s'agit d'identifier non seulement leur classe grammaticale mais aussi leur mode de combinaison comme le confirme J. Dubois (1969, p.44) : « on aboutit alors à déterminer des classes de phonèmes, de morphèmes, de syntagmes selon leurs combinaisons dans la succession des éléments dans la chaîne parlée ou selon leurs possibilités de commutation en un point de la chaîne parlée. » À cet effet, l'étude s'organise autour deux points : d'une part, l'examen morphosyntaxique et typographique des unités linguistiques à l'origine de la polémique, et d'autre part, les perspectives de réévaluation de la norme grammaticale qui en résulte.

1. Le français inclusif, objet de controverses

Cet axe sera examiné sous deux angles, alternativement en synchronie et en diachronie pour appréhender d'une part, l'actualité du débat en ce début de XXI^e siècle et d'autre part, son parcours du XVII^e au XX^e siècle.

1.1. En synchronie

C'est un véritable tollé politico-médiaque que suscite, en 2017, la publication, par les adeptes de l'écriture inclusive, d'un manuel scolaire promouvant la cause des féministes, caractérisée, selon R. Haddad (2017, p.4) par l'« ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentation des deux sexes. ». En effet, l'ouvrage intitulé *Questionner le monde CE2*, publié par Sophie Le Callennec aux éditions HATIER, défraie la chronique en portant atteinte aux modes de structuration morphologique des unités linguistiques. Et pour cause, des règles sont édictées ou réactivées. C'est, entre autres, le cas de l'usage du point médian, de la règle d'accord de proximité et de la féminisation des noms de métiers et de titres de fonctions qui étaient majoritairement

au masculin. Le magazine *Le Point*, s'inspirant du quotidien français *Le Figaro*, se fait l'écho de l'événement dans son édition du 23 septembre 2017 :

Dans ce *Questionner le monde*, de la collection Magellan et Galilée, on peut donc lire dans la section histoire que « grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche ». *Le Figaro* précise que pour les adeptes de l'écriture inclusive, il s'agit de « cesser d'invisibiliser les femmes », car, selon eux, « le masculin l'emporte sur le féminin » bien trop souvent. Aujourd'hui, disent-ils, cette règle de grammaire éditée au XVIIe siècle n'aurait plus raison d'exister.

Le même magazine précise :

L'initiative est inédite en France, selon plusieurs professeurs des écoles contactés par *Le Figaro*. Le quotidien rapporte dans son édition de samedi qu'un manuel scolaire publié en mars 2017 aux éditions Hatier, et destiné à des élèves de CE2, fait la promotion de « l'écriture inclusive », une écriture « genrée » que certaines féministes défendent depuis plusieurs années.

À l'issue d'investigations, le journal *Le Point* révèle le contexte d'émergence de l'ouvrage :

À l'origine de la découverte de ce manuel, Alexandre Fiebig, un professeur de physique-chimie, qui est tombé sur une version numérique de ce manuel scolaire inédit et l'a partagé sur un groupe Facebook

d'enseignants. Certains se sont alors interrogés sur les risques de confusion pour les enfants, très jeunes, qui pourraient ne pas comprendre ou ne pas parvenir à déchiffrer cette écriture. D'autant, soulignent les enseignants, que celle-ci n'est pas demandée par les programmes scolaires.

La revendication des usagers du français inclusif présentée dans ces séquences susmentionnées porte sur la nomenclature du morphème nominal et précisément sur son suffixe. En effet, l'occurrence « grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s », que relève *Le Point* dans le manuel, est caractéristique de l'écriture inclusive en ce qu'elle fragmente les morphèmes liés du nom pour mettre successivement en saillance les deux genres. Dans cette optique, le point médian constitue la marque typographique de la parité de sorte que les deux flexions du nom, construits sous la forme d'un doublet, sont séparées l'une de l'autre par le point suivant le schéma du guide du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (désormais HCE) (2016, p. 29) :« le masculin qui contient la base commune aux deux genres) + la marque de séparation+ suffixe féminin (+s au pluriel) ». À titre d'exemple, le mot « auteur » met ainsi en relief le doublet flexionnel : « Auteur.rice. s ».

E. Viennot apparaît comme une digne représentante de cette nouvelle tendance linguistique. En effet, elle signe à Francetvinfo, le 2 septembre 2017, une tribune intitulée « Seul.es les partisan.es de la domination masculine devraient s'étouffer devant l'écriture inclusive. » À propos du point médian, elle affirme :

Il n'échappe toutefois à personne que ce point minuscule n'est pas le seul en lice. S'invitent aujourd'hui dans les

textes parenthèses, lettres majuscules, points bas, traits d'union, barres obliques, voire les mêmes signes redoublés ("certain-e-s"), et même d'improbables constructions comme celle-ci, lue ce matin dans un courriel : "des utilisat-eur-rice-s" !

Le point peut être alors commuté par le trait d'union, les barres obliques ou la parenthèse comme suit :

« un-e auteur-rice »
« un/e auteur /rice »
« un (e) auteur (-trice) »

LA flexion finale au féminin s'écrit en majuscule :

« unE autRICE »

Cette forme d'écriture, proscrite au Québec, est acceptée par le HCE en France (2016, p.29). Et, en France, le 30 octobre 2023, le président Emmanuel Macron prend position et condamne l'emploi du point médian. *Le Figaro* s'en fait l'écho dans l'article de Victoire Lemoigne intitulé « Peut-on (vraiment) interdire l'écriture inclusive ? », publié le 1^{er} novembre 2023 : « Dans cette langue, le masculin fait le neutre. On n'a pas besoin d'y ajouter des points au milieu des mots ou des tirets ». Ce journal note également que le discours a été produit « sous les applaudissements des Académiciens présents. » qui, à d'autres occasions, ont qualifié la nouvelle forme d'écriture de « péril mortel » pour la langue française. » Par ailleurs, au Sénat, Bruno Retailleau, un proche du Président français, rapporte *le Figaro* du 1^{er} novembre 2023, attaque à son tour, non sans ironie : « derrière l'écriture inclusive, il y a beaucoup plus qu'une histoire de syntaxe, de vocabulaire. Beaucoup, beaucoup plus ». Il a fustigé « une écriture de l'entre-soi, de quelques-uns,

l'écriture des cercles militants, des Précieuses Ridicules ». L'allusion est, ici, faite à l'œuvre théâtrale éponyme de Molière, (*Les Précieuses Ridicules*) qui, au XVIIe siècle, vilipende la préciosité, en tournant en dérision l'attitude prétentieuse de deux personnages féminins, Magdelon et Cathos, qui se croient très cultivées. A la suite de l'exécutif, le Sénat, rapporte *Le Figaro*, s'aligne à travers la proposition de loi visant l'interdiction de l'écriture inclusive. A cet effet, la journaliste Victoire Lemoigne écrit : « porté par la sénatrice LR Pascale Gruny, le texte vise à « protéger la langue française des dérives de l'écriture dite inclusive » ; dans le collimateur, le point médian et les néologismes comme « iel », « toustes », « touxtes » ou « touz ». Ces prises de position ne faiblissent pas pour autant les promoteurs de l'écriture inclusive comme le fait constater *Le Figaro* en ces termes :

Rappelons que la prolifération de l'écriture dite « inclusive » à l'école, à l'université, dans les entreprises s'est faite tellement galopante que des coups d'arrêts y avaient déjà été mis, sans succès néanmoins. En mai 2021, une circulaire de Jean-Michel Blanquer proscrivait absolument « *dans le cadre de l'enseignement le recours à l'écriture dite inclusive* », dénoncée comme « *obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit* ». L'ancien ministre de l'Éducation Nationale encourageait en revanche, invitant à la « *rechercher* » chaque fois que possible, « *l'usage de la féminisation des métiers et des fonctions* ». Cette circulaire n'était qu'une transposition à la sphère éducative d'une circulaire plus ancienne du 21 novembre 2017 d'Édouard Philippe, alors Premier Ministre, bannissant « *la graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine* ». Soit, le point médian et les néologismes, la

féminisation des noms de métier et la double flexion étant au contraire encouragées.».

La polémique est plus vive eu égard au compte-rendu de Victoire Lemoigne dans *Le Figaro* du 1^{er} novembre 2023:

Cette fois-ci, « *les sénateurs vont beaucoup plus loin que moi* », a expliqué le député LREM au Figaro. Les débats sont encore plus ardents, aussi. Le débat sur l'écriture inclusive est un débat anthropologique. « *Derrière l'écriture inclusive, il y a beaucoup plus qu'une histoire de syntaxe, de vocabulaire. Beaucoup, beaucoup plus* », a déclaré Bruno Retailleau au Sénat ce lundi 30 octobre. Il a fustigé « *une écriture de l'entre-soi, de quelques-uns, l'écriture des cercles militants, des Précieuses Ridicules* ». Avant de marteler : « *Nous voulons demain que le français ne soit pas la langue du féminisme différentialiste, mais celle de l'universalisme* ».

Une approche militante des questions de langues qu'a reconnu Laurence Rossignol. « *C'est vous qui êtes des militants et ne le reconnaissiez pas* », a-t-elle lancé. « *J'ai du mal à croire que tous les parlementaires (...) subitement vous vous passionnez pour la pureté de la langue française. Votre sujet, ce n'est pas l'écriture inclusive, c'est la peur que vous avez de l'indifférenciation des sexes.* » « *Ce que concentre dans votre esprit l'écriture inclusive* », a lancé la sénatrice socialiste, ce sont « *les féministes et les LGBT, les deux bêtes noires de tous les conservateurs de cette planète* ». L'écriture inclusive, a-t-elle terminé, « *c'est une reconnaissance de votre hostilité à un certain*

nombre d'évolutions de société, qui sont je vous le concède vertigineuses, mais que vous ne réglerez certainement pas par interdiction ».

Outre la construction inédite de la flexion nominale, l'accord de proximité constitue un point de discorde. En effet, celui-ci transgresse les règles d'accord habituelles, sinon actuelles, soumises principalement à la logique du masculin. Ainsi, lorsque les noms coordonnés sont de genre différents, l'adjectif qualificatif s'accorde avec les mots au masculin. Pour les adeptes du français inclusif, la loi de l'accord est tout autre, en ce qu'il adjectif qualificatif ou le participe passé assumant la fonction d'épithète dans le syntagme, s'accorde avec le dernier nom auquel il est immédiatement postposé. Aussi E. Viennot (2023) exemplifie-t-elle ce type d'accord par les occurrences ci-dessous :

Exemple. « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges. » -Claude Favre de Vaugelas, Remarques sur la langue française, Pierre le Petit, 1647, p.82-83.

Exemple 4 : « La cause morale, vous le savez, c'était l'impulsion des sentiments et des croyances religieuses » - François Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, Ddier, 1840, p.241.

Disconvenance au niveau du nombre dans l'exemple 6 :

Exemple 6 : « Elle passa tout le jour des fiançailles chez elle à se parer, pour se trouver le soir au bal et au festin royal qui se faisoit au Louvre ». -Lafayette, La Princesse de Clèves, p. 1678

L'accord de proximité peut aussi s'établir avec le prédéterminant comme l'atteste l'adjectival toute qui, explique E. Viennot (2023) dans l'exemple qu'elle propose : « Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux (aux yeux de la loi) sont également admissibles à *toutes* dignités, places et emplois publics ». – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, aout 1789, art. 6. » Aussi précise-t-elle l'adjectif indéfini « est ici accordé avec dignité, bien qu'il qualifie également les deux mots suivants, dont l'un est au masculin. »

Par ailleurs, dans les structures phrastiques modernes, l'accord de proximité se cumule au doublet, doublet dans lequel, indique la militante féministe (2023), « soin a été pris de combiner l'accord de proximité avec l'ordre alphabétique plutôt que de laisser fonctionner l'idéologie sexiste, qui veut que l'élément masculin passe devant l'autre ». Les occurrences des énoncés suivants sont éclairantes :

Et bonne année à ***toutes*** celles et ceux que je n'aurais pas encore eu le plaisir de saluer !

J'espère que les auteurs et autrices *présentes* vous auront répondu positivement.

Il faudrait montrer à quel point les mères et les pères *impliqués* pourraient bénéficier de cette mesure.

Exemple 16. « Des syndicats, des universités, des collectivités locales, des entreprises, des associations *désireuses* de se mettre au langage égalitaire et se formant à cet effet ont découvert les vertus des accords traditionnels. »

Ces exemples se caractérisent par la discordance de genre du nom avec son expansion adjectivale, tantôt au niveau du genre, tantôt concernant le nombre. La linguiste féministe E. Viennot (2023) rappelle que « l'accord du dernier nom d'une

énumération avec l'adjectif ou le participe immédiatement exprimé après lui (fonction épithète) était fort courant dans l'ancienne langue. » La période correspond à celle qui court de l'antiquité latine au XVII^e siècle en passant par l'ancien et le moyen français. Le XVII^e siècle a mis fin officiellement à l'accord de proximité si l'on en croit sa remarque quelque peu ironique ainsi formulée : « Cette solution était très pratiquée avant l'invention du dogme de l'accord au « genre le plus noble », aujourd'hui résumé par la formule « le masculin l'emporte sur le féminin. ». Elle ajoute : « On observera que l'accord de proximité rend inutiles les abréviations inclusives désormais utilisées à l'écrit (cher.es, présent.es, impliqué.es, investi.es, ami.es), il contribue au confort de lecture des textes, non seulement pour les personnes peu lettrées ou ayant des difficultés de déchiffrage, mais pour tout le monde. »

Comme les points litigieux précédents, celui de la féminisation des noms de métiers et de fonction est clivant, eu égard à la vive opposition de deux groupes composés d'une part les féministes et les Socialistes, de tendance progressiste, et d'autre part les Académiciens, réticents aux réformes. Les deux camps ont des approches tout à fait différentes en ce que, pour les puristes, relèvent M. Arrivé et al. (1986, p.282) « en français comme dans les autres langues indo-européennes, la catégorie linguistique du genre est en relation avec la catégorie naturelle du sexe. ». En outre, précisent-ils, (*op.cit.*, p.282) « pour les êtres animés, les individus de sexe masculin sont généralement désignés par des noms masculins, les individus féminins par des noms féminins : présence d'un suffixe pour le nom féminin : maître, maîtresse. » et « l'opposition de deux formes différentes d'un même suffixe : acteur, actrice. » En considérant ces règles et les exemples qui les illustrent, l'usager du français ordinaire a du mal à comprendre l'exclusion de lexiques professionnels qui ont des morphologies régulières comme les mots écrivain,

auteur, pasteur, etc. Aussi M. Arrivé et *al.*, (1986, 283) s'interrogent-ils après ce constat :

Le problème le plus intéressant posé par les relations entre le sexe et le genre est celui des fonctions ou professions originellement réservées aux hommes, mais auxquelles les femmes, sporadiquement depuis la fin du XIXe siècle, systématiquement depuis le milieu du XXe, ont progressivement accès. Doit-on continuer à utiliser les périphrases coûteuses du type *un professeur femme* ? Et persister à utiliser les formules bizarres telles que *Madame le juge*, *Mademoiselle le Docteur* ? Ou les accords étranges (ou problématiques tels que *Madame le Ministre des Droits de la femme*, *délégué (é) auprès du Premier ministre* ? Doit-on, au contraire former, quand ils n'existent pas, des signifiants spéciaux, munis de la marque du féminin ?

La réponse à ces questions trouve des perspectives de solutions dans les initiatives gouvernementales de Socialistes. Sans attendre l'aval de l'Académie, ils créent en 1984, sous l'impulsion du ministère Yvette Roudy, une Commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction. Deux ans plus tard, la circulaire du 11 mars 1986 produite par le Premier ministre L. Fabius et publiée dans le Journal Officiel (JO du 16-03-1986) apparait comme la caution administrative et politique des dirigeants français en faveur des féministes. Celle-ci stipule :

L'accession des femmes de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire. Pour adapter la langue à cette évolution

sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult. Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Plus de dix ans plus tard, en 1998, le gouvernement produit une autre circulaire, qui, comme la précédente, connaît le même constat d'échec. L'année suivante, est publié sous la direction du linguiste B. Cerquiglini, un Guide de terminologie préfacé par le Premier ministre Lionel Jospin. Celui-ci, dans la Préface (1999, p.5) prend position : « Qu'une femme exerçant les fonctions de directeur d'école porte depuis plus d'un siècle le titre de directrice alors que la femme directrice d'administration centrale était encore, il y a un an, appelée « madame le directeur » atteste, s'il en était besoin, que la question de la féminisation des titres est symbolique et non linguistique. » Ainsi, la réticence de l'Académie est symptomatique du pouvoir autoritaire patriarcal. La tension qui prévaut, jusqu'à présent, oppose des groupes sociaux hétéroclites : intellectuels, hommes politiques. Il importe de signaler que la confrontation s'observe aussi dans le cercle des linguistes, eu égard au débat dans la presse française entre la maîtresse de Conférences, Julie Neveux, et le professeur des Universités, Franck Neveu. Ainsi, sous la plume de la journaliste Alice Develey dans *Le Figaro* du 30 mars 2021, à la lecture de l'article intitulé « Pour ou contre l'écriture inclusive ? Deux linguistes débattent », Julie Neveux fait le constat amer de la confrontation :

Je suis stupéfaite de la violence des débats autour de

l'écriture inclusive, qui me rappellent à quel point la langue est politique, à quel point elle est un enjeu de pouvoir et à ce titre soumise à des jeux de négociation permanents. Pourquoi tant de haine de part et d'autre ? De la part des puristes de la langue, qui pensent que leur objet cheri est menacé par ces barbares militantes, mais aussi de la part de certain(e)s défenseuses et défenseurs de ce type d'écriture, qui croient à tort qu'on peut imposer à tous une façon d'écrire ou de parler...

Le quotidien français rapporte, en outre, les arguments des deux universitaires. Dans l'interview, la linguiste féministe présente sa conception positive de l'écriture inclusive : « On peut voir en l'écriture inclusive non pas une menace terrible, mais une nouvelle ressource linguistique disponible. Dont on peut, selon ses convictions, aussi selon les habitudes nouvelles qui seront prises, se servir. » Et relativement à l'emploi du point médian, fortement contesté par les puristes, l'enseignante, plus déterminée, étaie :

Les points médians ne sont qu'une des solutions proposées pour redonner plus de visibilité aux femmes. Pour celles et ceux qui défendent cette écriture, la réponse est oui. Ecrire les auteurs.trices serait faire acte de justice dans la langue, en nommant celles à qui les autorités linguistiques ont fait barrage à partir de la moitié du XVIIe siècle, leur interdisant d'accéder aux métiers de prestige (dont celui de l'écrivain, dont le statut se professionnalise à l'époque, devenant un enjeu économique et social majeur).

Cependant, pour Franck Neveu, avocat des puristes, deux arguments plaident en faveur du rejet de l'écriture inclusive, notamment les lois de la République et la transgression des règles grammaticales (sur les plans phonologiques et morphosyntaxiques) que l'enseignement de la nouvelle écriture pourrait provoquer chez les apprenants. En conséquence, pour valider sa thèse, il soutient :

La proposition de loi portant interdiction de l'usage de l'écriture dite « inclusives » par les personnes morales en charge d'une mission de service public doit être comprise comme le prolongement des préconisations énoncées en novembre 2017 par le Premier Ministre. Le recours à la loi peut être jugé légitime, même si cela reste de peu d'effet sur les pratiques linguistiques institutionnelles, qu'il s'agisse de l'inclusive ou de l'application de la loi Toubon. Ce que la loi doit protéger, c'est l'intégrité de la morphologie de la langue française, afin de ne pas laisser se diffuser les paralogismes grammaticaux dont les conséquences sont dévastatrices sur les apprentissages linguistiques.

D'autre part, l'universitaire se fonde sur les difficultés didactiques pour contester la validité pédagogique du français inclusif. Aussi allègue-t-il :

Une tribune signée en septembre par de nombreux linguistes, et que j'ai co-rédigée, soulignait précisément ce problème. L'écriture inclusive n'est pas seulement un problème majeur pour les personnes souffrant de handicap (malvoyance, dyslexie, dyspraxie), mais bien au-delà, pour les enfants en apprentissage. L'écriture inclusive rompt avec les règles de prononciation et de ponctuation,

ainsi qu'avec les règles morphologiques que les jeunes élèves sont en train d'acquérir. C'est pourquoi de nombreuses associations de parents d'élèves et une très large partie du corps enseignant se montrent hostiles à son application dans l'enseignement.

Un autre point grammatical qui fait l'objet de débat, c'est celui portant sur la relation entre le sexe et le genre des noms de métiers et de fonction. Comme l'ont rappelé *supra* M. Arrivé et al. (1986. p.283), les noms animés, avec des exceptions, discriminent, par leur suffixe, le masculin et le féminin à l'image du couple « un avocat, une avocate » ou « un couturier, une couturière. » A ce niveau, la réaction de désapprobation de Franck Neveu est sans appel. Il ne fait aucune concession, ni aux puristes, ni aux féministes qui pourraient voir dans la généralisation de cette règle le moyen de marquer la parité entre l'homme et la femme. Aussi affirme-t-il :

Les mots n'ont pas de sexe, mais ils ont un genre, qui est conventionnel, et qui en français se répartit entre deux pôles (masculin/féminin). Le genre est une catégorie grammaticale, comme le nombre, l'aspect, par exemple, ou, dans les langues flexionnelles, le cas (c'est-à-dire la fonction). Ces catégories ont un rôle morphosyntaxique. Elles permettent d'établir les relations entre les mots au sein de l'énoncé, les accords par exemple. Elles n'ont aucun effet sur les représentations du monde. Si au restaurant je commande un lapin aux pruneaux je ne demande pas qu'on me serve un lapin mâle. Si j'évoque les sentinelles qui gardent l'entrée d'un bâtiment militaire je ne féminise pas les soldats qui occupent cette fonction. Il n'y a aucune corrélation

à établir entre le genre des mots et le sexe de leur référent. La langue est faite de signes. Le signe linguistique est caractérisé par la linéarité et l'arbitraire : la linéarité, parce que deux signes ne peuvent être articulés simultanément ; l'arbitraire, parce qu'il est conventionnel. Le déficit de réflexion grammaticale devient préoccupant dans la société française. L'Ecole devrait tenir son rang sur ce point, et ne rien lâcher, sauf à accepter l'idée que des courants de pensée puissent faire fond sur cette ignorance. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le courant inclusiviste cible régulièrement la discipline linguistique à l'Université, censément porteuse de représentations patriarcales de la langue.

Ce regard croisé sur la féminisation des noms de métiers et de fonction n'est pas non plus nouveau. Le passé de la langue est de ce point de vue éclairant.

1.2. En diachronie

Les querelles à fondement sexiste trouvent leur source dans la règle de l'accord édictée au XVII^e siècle par C. F. de Vaugelas dans ses *Remarques* que présente, ici, E. Viennot :

« Deux substantifs différents demandent le pluriel au verbe qui les suit, et dès que l'on emploie le pluriel au faut employer aussi à l'adjectif, qui prend le genre masculin, comme le plus noble, quoiqu'il soit plus proche du (nom) féminin. » (*Remarques*, p. 84). La hiérarchie établie entre les deux genres au profit du masculin « le genre le plus noble) constitue la boîte de Pandore grammaticale ouverte au XVII^e siècle pour bouleverser le destin linguistique de la postérité. À cet effet, l'analyse diachronique montre le lien étroit entre le passé et les périodes actuelles. Ainsi, au XIX^e siècle, des tensions ont opposé des intellectuels

aux Académiciens. L'une des figures marquantes de contestation est l'écrivaine Marie Louise Gagneur. Et, si l'on en croit C. BODINO (2001, p.40) qu'a lu A. Lasserre (2006, p 54), M. L Gagneur s'en prend ouvertement à Charles de Mazade et Leconte de Lisle: « Marie-Louise Gagneur, romancière, est la première à réclamer la féminisation des noms de métiers en 1891, notamment celle d'*auteur* et d'*écrivain*, afin de répondre à l'entrée des femmes dans des sphères professionnelles auparavant masculines, parmi lesquelles « toutes les branches de l'activité intellectuelle. » Aussi rapporte-il (*op.cit.* 42) les raisons qui motivent leurs objections : « Si le premier (...) récuse la féminisation d'*écrivain* car "la carrière d'*écrivain* n'est pas celle de la femme", le second y consent en proposant uniquement la féminisation de l'article. Quant à *autrice* ou *auteuse*, ils appartiennent à la catégorie des féminins qui "déchirent absolument les oreilles". Leur hostilité est motivée par des considérations purement idéologiques. Le mot « *écrivain* », signale E. Rey (1995, p. 659) a été « relevé dès le XIV e siècle (escriptvaine et 1639, évcrivaine). » Il existe depuis longtemps dans la langue mais sa forme féminine reste proscrite. D'où ces propos de réprobation de C. Planté dans *La petite sœur de Balzac : essai sur la femme auteur* (1989, p.24) :

Si un nom n'existe pas dans la langue, c'est qu'il n'y a pas de place dans l'ordre du monde – ni dans celui de la société – pour ce qu'il désigne ». Et quelques années plus tard, à la fin du XIXe siècle, rappelle A. Lasserre (2007,) Hubertine Auclert, militante de la cause féminine, fustige, dans le Journal, *Le Radical*, en avril 1898 et en août 1900, la partialité de l'Académie, en déclarant : « Il est urgent de féminiser la langue ».

Les points de controverses analysés ici s'articulent autour de trois points : l'usage du point médian, le recours à la règle de proximité et la féminisation des noms de fonction, de titres et de grades. Ainsi, dans l'article intitulé « *Pour ou contre l'écriture inclusive ? Deux linguistes débattent* » de Alice Develey , publié dans *Le Figaro* du 30 mars 2021, l'enseignante de linguistique, Julie Neveux, fait la synthèse suivante :

L'écriture inclusive comprend en fait trois aspects: l'aspect lexical (féminisation des noms de métiers), lancé au Québec dans les années 1970, arrivé en France près de quarante ans plus tard; l'aspect syntaxique, avec l'accord de proximité (dire «les auteurs et les actrices sont créatives» en accordant «créatives» au nom le plus proche, ici le féminin, ce qui était une possibilité jusqu'au 17e siècle); et enfin l'épineux point médian, aspect purement graphique de l'écriture inclusive et proposition qui crée le plus de polémique.

L'étude à la fois synchronique et diachronique révèle la constance de la polémique. En effet, la condamnation du français inclusif par les gouvernants, lors de l'inauguration de la Cité de la langue à Villers-Cotterêts, s'inscrit dans une tradition de résistance et de réticence. Car, depuis le XVII^e siècle, avec un pic au XIX^e siècle, les partisans et les détracteurs du masculin s'affrontent pour marquer leur position en vue de faire triompher leurs propositions. La querelle oppose, à travers la construction du syntagme nominal, d'une part ceux qui luttent pour le maintien du masculin et d'autre part leurs adversaires, qui mènent le combat pour une plus grande visibilité du féminin. Le duel pose, *in fine*, non seulement le problème de l'issue sociopolitique du conflit mais aussi celui de la stabilité de la norme grammaticale. En d'autres termes, l'analyste de la langue

est légitimement fondée à s'interroger sur l'avenir même du français inclusif dans tout l'espace francophone et bien au-delà.

2. Quelles perspectives pour le français inclusif ?

Il est évident que toute innovation, quel que soit le domaine, qui vient bousculer des pratiques profondément établies soulève de profondes inquiétudes. La polémique autour du français inclusif dans les pratiques discursives dans la France hexagonale, comme ailleurs dans les pays francophones, est, à un degré moindre, comparable aux débats houleux que suscite l'intelligence artificielle dans la sphère scientifique et technologique. En effet, les dirigeants du monde entier, y compris les scientifiques eux-mêmes, s'interrogent sur les facteurs étiques liées à l'utilisation de cette révolution cybernétique pour l'humanité en général et pour le genre humain en particulier. Le débat autour du français inclusif se situe, certes, à une échelle inférieure, mais il ne manque pas de soulever des problématiques à la fois d'ordre sociétal, culturel et même ontologique. Il va au-delà de la simple prise en compte de normes scripturales dans les pratiques langagières et les activités communicatives. Il pose des problèmes cruciaux, selon la sphère géographique, notamment la problématique des relations interpersonnelles fondées sur des valeurs sociologiques, ethnologiques, anthropologiques, religieuses et spirituelles établies depuis des lustres. Toutefois, la langue française étant vivante, elle fonctionne comme un organisme qui se nourrit du dynamisme social et suivant les aspirations profondes de ses locuteurs comme l'a souligné A. Martinet (1970, p.173), cité *infra*. Aussi le français inclusif peut-il y trouver son salut.

2.1. Le français, une langue vivante sujette au changement

La réactivation des règles d'accord de proximité, l'emploi et la disparition de certains mots du français sont

caractéristiques des changements naturels de la langue que confirme A. Martinet (1970, p.173) :

tout peut changer dans une langue : la forme et la valeur des monèmes, c'est-à-dire la morphologie et le lexique, ; l'agencement des monèmes dans l'énoncé, autrement dit la syntaxe ; la nature et les conditions d'emploi des unités distinctives, c'est-à-dire la phonologie. De nouveaux phonèmes, de nouveaux mots, de nouvelles constructions apparaissent, tandis que d'autres unités et d'autres tours perdent de leur fréquence et tombent dans l'oubli.

Le changement n'est pas fortuit. Il est strictement lié au mouvement de la société. Il fait alors observer que (*op. cit.* ; 1970, p.173) : « on peut poser, au départ, que l'évolution d'une langue est sous la dépendance de l'évolution des besoins communicatifs du groupe qui l'emploie. Bien entendu, l'évolution de ces besoins est en rapport direct avec l'évolution intellectuelle, sociale et économique de ce groupe. » Il faut le signaler, la création de la Commission de féminisation et de néologie, les circulaires qui l'ont précédées, la vulgarisation des idées féministes par les médias, concourent au dynamisme de la langue. De nombreuses occurrences telles que *docteur* et *pasteur* sont à la périphérie de l'univers des puristes. C'est aussi le cas des mots *auteur* et *écrivain*, qui, bien que proscrits par l'Académie, sont en usage dans l'espace public comme le confirme le Guide du CNRS, « Femme, j'écris ton nom » dirigé par B. Ciguicilini (1999, p.25) :

Remarque 1 : Pour les termes *auteur*, *docteur* et *pasteur*, les formes morphologiquement régulières et attestées en -trice ou en -oresse (*autrice*,

aut(h)oressse, doctrice, pastoresse) ne sont plus acceptées aujourd’hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix d’ajouter ou non un -e à la finale, comme pour assesseur, censeur, etc. : une auteur(e), une docteur(e), une pasteur(e).

Dans le même esprit, le mot « écrivain », dans le même Guide (1999, p. 23), figurant dans la classe des mots se terminant par une consonne se termine, désormais par -e. : une écrivaine. Le dynamisme institutionnel affecte, un tant soit peu les Immortels de la langue. Le mouvement est certes lent mais implacable. Ainsi, le rapport de l’Académie française, intitulé « Déclaration de l’Académie française, 2014, « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l’Académie française », publié le 10 octobre 2014, fait état, sous la forme d’un bilan, de l’évolution du phénomène linguistique initié par l’Institution depuis la 8^e édition de son *Dictionnaire* en 1935. Celle-ci a été marquée par l’entrée des mots tels que « *artisane et à postière, à aviatrice et à pharmacienne, à avocate, bûcheronne, factrice, compositrice, éditrice et exploratrice.* » Les activités consacrées à ce processus s’articulent autour de deux grands moments sanctionnés par des déclarations : ce sont celles du 14 juin 1984 et du 21 mars 2002. Elle a rappelé, en affirmant son indépendance face à toute autre institution, le critère qui détermine l’attestation des noms de métiers féminisés. Seul l’usage commande leur attestation dans le dictionnaire. Aussi mentionne-t-elle :

L’Académie française n’entend nullement rompre avec la tradition de féminisation des noms de métiers et fonctions, qui découle de l’usage même (...) Dans la 9^e édition, en cours de publication, figurent par dizaines des formes féminines correspondant à des noms de métiers. Ces

mots sont entrés naturellement dans l'usage, sans qu'ils aient été prescrits par décret : l'Académie les a enregistrés pourvu qu'ils soient de formation correcte et que leur emploi se soit imposé.

L'Académie, en 1984, s'est montré inflexible à l'a la féminisation de certains imposés par les féministes. Dans son rapport,

elle rejette un esprit de système qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressées, des formes telles que *professeure, recteure, sapeuse-pompière, auteure, ingénieure, procureure*, etc., pour ne rien dire de *chercheure*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes.

Elle ajoute que « des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier » (déclaration faite en séance, le 14 juin 1984). Cette opposition est implicitement formulée contre les féministes, eu égard au rappel du principe de neutralité de la fonction et de l'emploi du masculin qui lui est associé quand on lit le passage ci-dessous :

Le rapport présenté par les Immortels estime que les textes règlementaires doivent respecter strictement la règle de neutralité des fonctions. L'usage générique du masculin est une règle simple à laquelle il ne doit pas être dérogé » dans les décrets, les instructions, les arrêtés et les avis de concours. Les fonctions n'appartiennent pas en effet

à l'intéressé : elles définissent une charge dont il s'acquitte, un rôle qu'il assume, une mission qu'il accomplit. Ainsi ce n'est pas en effet Madame X qui signe une circulaire, mais le ministre, qui se trouve être pour un temps une personne de sexe féminin ; mais la circulaire restera en vigueur alors que Madame X ne sera plus titulaire de ce portefeuille ministériel. La dénomination de la fonction s'entend donc comme un neutre et, logiquement, ne se conforme pas au sexe de l'individu qui l'incarne à un moment donné.

Toutefois, elle foule aux pieds la règle de l'usage pour admettre les conclusions d'une autre institution pour transiger sur le principe de la féminisation des noms de métiers. L'Académie concède et admet d'autres possibilités d'emploi des termes féminisés auxquels elle résistait. Ainsi lit-on dans ce rapport de l'Académie :

Comme le soutient la Commission générale, « pour que la continuité des fonctions à laquelle renvoient ces appellations soit assurée par-delà la singularité des personnes, il ne faut pas que la terminologie signale l'individu qui occupe ces fonctions. La neutralité doit souligner l'identité du rôle et du titre indépendamment du sexe de son titulaire.

Cependant, la Commission générale de terminologie et de néologie considère – et l'Académie française a fait siennes ces conclusions – que cette indifférence juridique et politique au sexe des individus « peut s'incliner, toutefois, devant le désir légitime des individus de mettre en accord, pour les

communications qui leur sont personnellement destinées, leur appellation avec leur identité propre. » Elle estime que,

s’agissant des appellations utilisées dans la vie courante (entretiens, correspondances, relations personnelles) concernant les fonctions et les grades, rien ne s’oppose, à la demande expresse des individus, à ce qu’elles soient mises en accord avec le sexe de ceux qui les portent et soient féminisées ou maintenues au masculin générique selon le cas.

La contradiction n’est-elle pas l’effet de la pression exercée par les adeptes de l’écriture inclusive à l’échelle sociale ? De la mise au point de l’Académie émerge la relation ambiguë qu’entretient l’Académie avec les autres institutions étatiques, notamment celle de la Commission de terminologie. Celle-ci a, au départ épousé la position rigide de l’Académie et, plus tard, les Immortels s’accordent sur une conclusion d’ouverture de la Commission.

De tout ce qui précède, l’on retient que la langue n’est pas statique. Ce postulat est glossé par C. Marchello-Nizia (2001, p.33) « Toutes les langues changent, on ne connaît pas d’exception ; de cet univers empirique, on peut induire qu’il s’agit d’un caractère propre non à telle ou telle langue, mais aux langues en général, et dont peut-être au langage lui-même. » La linguiste n’a pas du tout tort au regard du parcours actuel du français inclusif dont certains principes sont validés et déjà adoptés par les plus grands dirigeants du monde dans leurs pratiques discursives.

2.2. Vers une validation progressive de certaines règles de l'écriture inclusive

Il est vrai que l'écriture inclusive est encore au stade du balbutiement, que ses principes et normes ne sont pas encore stabilisés, toute chose que reconnaît E. Viennot dans l'interview publiée dans Le figaro du 11 novembre 2017, portant, ci-dessous, sur l'emploi des sur la ponctuation de l'écriture inclusive :

(Question du journaliste) : Mais que faudrait-il alors employer, des parenthèses, des tirets ou des points ?

(Réponse de E. Viennot) : Il y a eu une évolution de l'usage des signes. À l'évidence, les gens qui sont à l'origine de cette écriture ont commencé avec des parenthèses. Ce signe est très accessible dans la langue française. On écrivait donc « étudiant(e)s ». Mais très vite, des femmes ont protesté, parce qu'en général, ce que l'on met entre parenthèses dans un énoncé, c'est ce qui est moins important. Comme on ne voulait justement pas mettre les femmes « entre parenthèses », on est alors passé aux traits d'union, aux barres obliques, au point bas, au point milieu. Toutefois, beaucoup de gens continuent à utiliser ces différents signes. Il n'y a pas, à l'heure où nous parlons, d'unification dans cette écriture.

Toutefois, il est donné de constater que certains d'entre eux sont parfaitement intégrés dans les pratiques langagières quotidiennes au point où tout le monde s'en accommode. C'est le cas notamment de la règle du dédoublement syntaxique (les doublets) qui consiste à juxtaposer deux unités lexicales dont l'une se réfère au masculin et l'autre au féminin de sorte à manifester dans l'énoncé oral ou écrit la visibilité et la parité des deux genres. Cette approche grammaticale est confirmée par

Viennot dans l'interview « Olympe de Gouges a lancé les prémisses de l'écriture inclusive », accordée au journal *Le Figaro* du 05 novembre 2017 : « (...) Si l'on veut s'exprimer justement, voire simplement être poli·e, le féminin et le masculin sont là, à notre portée. On peut très bien dire « les Français et les Françaises » plutôt que « les Français » seul. Pourtant, on a estimé longtemps que cela suffisait. Cela ne suffit plus. » « Le rôle de la langue n'est pas de changer la société, mais de l'accompagner ». Aussi paraît-il tentant de voir, dans de nombreux messages d'hommes politiques, l'effet de la thèse des féministes qui recommandent la parité des genres. De ce point de vue, le discours à la Nation du président sénégalais Bassirou Diomaye Faye, le 31 décembre 2024, est, ici, révélateur :

Sénégalaises, Sénégalais,

Hôtes étrangers qui vivez parmi nous, en cette terre africaine du Sénégal

Ce dernier soir de l'année est, comme à l'accoutumée, un moment propice pour une introspection individuelle et collective. Un moment pour se souvenir mais aussi, et surtout, pour se projeter vers un futur serein à construire par un effort collectif inédit. Je formule pour vous mes vœux les plus ardents de paix, de santé et de prospérité. Puissent les mois à venir être un temps d'accomplissements pour chacun, pour vos familles, et pour le Sénégal tout entier.

Mes pensées vont d'abord à celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Je prie pour leur repos éternel et présente mes condoléances émues à leurs familles.

(...)

Mes cher(e)s compatriotes,

Ma conviction profonde est que nous sommes un peuple singulier. Un peuple aux racines

profondément ancrées dans la diversité de nos langues, de nos coutumes et de nos valeurs. (...). Ensemble, prouvons que le Sénégal est une terre de promesses et de possibles et édifions un Sénégal uni, souverain, juste et prospère pour les générations actuelles et futures. Bonne et heureuse année 2025 ! Que Dieu bénisse le Sénégal et l'Afrique ! Dewenëti ! » (...) »

Quant au nom *compatriote*, il fonctionne aussi comme un terme inclusif, et précisément comme un terme épicène en ce qu'il s'emploie, sans changer de forme, à la fois au masculin et au féminin.

Par ailleurs, le dédoublement, qui ne porte nullement atteinte à la régularité grammaticale, est aussi employé à foison dans l'adresse à la Nation du président ivoirien, Alassane Ouattara lors de la présentation des vœux à la Nation en Janvier 2025 comme en témoignent les occurrences ci-dessous :

Monsieur le Vice-Président de la République ;
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution ;
Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Messieurs les Présidents des Organisations Patronales du Secteur Privé ;
Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;
Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseil d'Administration et Directeurs des Entreprises Publiques et Parapubliques ;
Messieurs les Présidents des Autorités de Régulation de Côte d'Ivoire ;

Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines ;

Madame et Messieurs les Présidents des Universités Publiques de Côte d'Ivoire :

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Organisations de la Société Civile et de Défense des Droits Humains ;

Mesdames et Messieurs, C'est avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve ce matin, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de nouvel an. Je tiens à vous remercier très sincèrement pour vos vœux et pour les encouragements que vous avez bien voulu m'adresser, à l'occasion de la nouvelle année.

En retour, je vous souhaite à chacune et à chacun de vous une excellente année 2025. (...)

Mesdames et Messieurs,

Nous avons su renforcer ces acquis d'année en année, grâce à des réformes pertinentes, qui ont contribué à conforter la confiance du secteur privé.

(...)

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, donc, vous assurer que l'État continuera d'être à vos côtés, à l'écoute de vos préoccupations et accompagnera vos efforts, pour une Côte d'Ivoire plus performante et plus résiliente.

Bonne et fructueuse année à toutes et à tous !

Je vous remercie.

De ce qui précède, l'on retient que les médias, les institutions politiques, scolaires et universitaires, ces canaux classiques de vulgarisation de la langue et de la pensée, concourent au dynamisme du langage inclusif, fortement

contesté par l'Académie française, garant du strict respect des règles. A cet effet, l'emploi des doublets qui mettent en relief les deux genres, malgré la thèse de la neutralité ou de la supériorité du genre masculin, n'est-il pas annonciateur de la mutation inexorable de la langue et de sa grammaire ? Le débat qui en résulte, depuis des siècles, révèle le caractère arbitraire des usages linguistiques. Ceux-ci changent au gré des besoins et des préoccupations de la société. La mutation que subit le langage apparaît alors comme le reflet de l'influence des groupes de pression. En conséquence, la grammaire fonctionne comme un marqueur d'idéologie. Pendant une période donnée, certains faits de langue sont prisés et, après, sont hors d'usage ; et d'autres, inversement, après un long moment de silence, sont réactivés. Mais, si en Occident, la polémique du français inclusif cristallise les passions, dans le monde francophone sous développé, il ne focalise pas l'attention de l'opinion. Toutefois, leurs gouvernants, dans les discours officiels, mettent en saillance la question du genre comme en témoignent les occurrences des Chefs d'Etat du Sénégal et de la Côte d'Ivoire analysées dans cet article.

Conclusion

L'état de la langue française au XXI^e siècle se caractérise, du fait de la promotion de l'écriture inclusive, par le dérèglement structural et typographique des morphèmes. En effet, certaines unités lexicales, en vertu de l'application des normes scripturales de cette nouvelle forme d'écriture, sont terriblement affectées, entre autres, par l'utilisation du point médian et par la règle d'accord (du genre et en nombre) ou de proximité. La transgression qui induit le changement de la langue explique la réticence de l'Académie française face aux réformes grammaticales. Si le premier point d'achoppement est inédit, le second constitue un vestige de l'ancien et du moyen – français

que les grammairiens du XVII^e siècle ont voué aux gémonies. Sa réactivation par les détracteurs du français conventionnel pose le problème de la fluctuation constante de la langue qui, suivant les préoccupations sociopolitiques ou idéologiques du moment, évolue. Aussi la polémique laisse-t-elle entrevoir, au-delà de la confrontation, le dynamisme de la langue, qui fonctionne comme la métaphore des relations intersubjectives opposant partisans de l'ordre linguistique orthodoxe et ses contestataires.

Bibliographie

ARRIVE Michel et al., (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

BODINO Claudie, (2001), « Politique de la langue et différence sexuelle : la politisation du genre des noms de métier », in *Institut de linguistique française*, Paris ; Budapest ; Torino, L'Harmattan.

CERQUIGLINI Bernard (s/dir), (1999), « Femme, j'écris ton nom », in *Guide à la féminisation des noms de métier*, Paris, CNRS.

DUBOIS Jean, (1969), « Grammaire distributionnelle », in *Langue française*, N°1, 1969, pp. 41-48, *La syntaxe*, sous la direction de LAGANE René et PINCHON Jean.

HADDAD Raphael, (2017), (dir.), *Manuel d'écriture inclusive : faire progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Mots Clés

LASSERRE Audrey, (2006), « La disparition : enquête sur la “féminisation” des termes auteur et écrivain ». *Le mot juste*, édité par Johan Faerber et al., Presses Sorbonne Nouvelle, 2006, p. 51-68, p. 51- 68.

MARCHELLO-NIZIA Christiane, (2001), « Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux », in *Langue française*, n° 130, *La linguistique*

diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype, pp. 33-41.

MARTINET André, (1970), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.

REY Alain, (1995), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.

Webographie

ABIDJAN.NET, (2025), « Discours du Président Ouattara lors de la présentation des vœux du nouvel an 2025 du monde académique, des entreprises publiques, du secteur privé et de la société civile », publié le mercredi 15 janvier 2025, <https://news.abidjan.net/articles/738488/discours-du-president-ouattara-lors-de-la-presentation-des-voeux-du-nouvel-an-2025-du-monde-academique-des-entreprises-publiques-du-secteur-prive-et-de-la-societe-civile>

Circulaire du 11 mars 1986 : <http://katsoura.free.fr/site-orthogaffe/download/feminisation-noms-metier.pdf>

DECLARATION DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, (2014), « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l'Académie française », le 10 octobre 2014 : <https://www.academie-francaise.fr>

CERQUIGLINI Bernard, (1999), *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers*,

https://www.allier.gouv.fr/contenu/telechargement/5985/52308/file/cnrs_-_guide_d_aide_a_la_feminisation_des_noms_de_metiers-2.pdf.

DEVELEY Alice, (2021), « Pour ou contre l'écriture inclusive . Deux linguistes débattent.», le 30 mars 2021, in Le Figaro, <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/pour-ou-contre-l-ecriture-inclusive-deux-linguistes-debattent-20210330>, le 12 juillet 2025.

- DEVELEY Alice, (2017), « Éliane Viennot : « Olympe de Gouges a lancé les prémisses de l'écriture inclusive », Le 5 novembre 2017, in L Figaro, <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/05/37002-20171105ARTFIG00005-eliane-viennot-olympe-de-gouges-a-lance-les-premisses-de-l-ecriture-inclusive.php>
- LEMOIGNE Victoire , (2023), « Peut-on (vraiment) interdire l'écriture inclusive ? », in Le Figaro, le 1er novembre 2023 à 09h30, <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/peut-on-vraiment-interdire-l-ecriture-inclusive-20231101>.
- 6 MEDIAS, (2017), « Un manuel scolaire promeut la cause féministe », publié le 23/09/2017, https://www.lepoint.fr/societe/un-manuel-scolaire-promeut-la-cause-feministe-23-09-2017-2159281_23.php#11
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, (2024), « Message à la Nation du Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, à la veille du nouvel an », 31 décembre 2024, <https://mesrisenegal.sn/2024/12/31/message-a-la-nation-du-president-de-la-republique-bassirou-diomaye-diakhar-faye-a-la-veille-du-nouvel-an/>
- VIENNOT Eliane, (2023), « Pour un langage non sexiste ! Les accords égalitaires en français », article mis en ligne le 20 janvier 2023, <https://www.elianeviesnnot.fr/Langue-accordss.html>